



## Rapport de la registraire et chef de la direction

---

**Justification en ce qui concerne l'intérêt public :** Le présent rapport vise à informer le public du fonctionnement efficace de l'Ordre et à aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance. Il favorise la transparence et la reddition de comptes, de même qu'une gouvernance efficace, en présentant des détails sur les activités entreprises au cours du quatrième trimestre (octobre à décembre 2024) et des données comparatives pour toute l'année, et en précisant la façon dont ces activités s'alignent sur les priorités stratégiques de l'Ordre.

**Présenté par :** Linda Lacroix, EAO/OCT, registraire et chef de la direction

---

### Introduction

J'ai le plaisir de vous présenter mon premier rapport pour l'année 2025, lequel met en valeur le travail que nous avons entrepris au cours du quatrième trimestre de 2024.

### Progrès des activités stratégiques

Au quatrième trimestre, nous nous sommes penchés sur deux grandes priorités pour la mise en œuvre du plan stratégique. Premièrement, notre équipe de la haute direction a fait le point sur les projets majeurs jugés essentiels à la réalisation des objectifs stratégiques. En outre, nous avons dû évaluer un certain nombre de projets opérationnels et les inscrire au calendrier. Nous avons identifié plus de 40 projets; on s'attendait à un tel volume. Grâce à la planification à long terme élaborée au début de l'année dernière, nous avons prévu que les premiers travaux liés au plan stratégique s'achèveraient en 2025, alors que de nouvelles tâches seront entreprises au cours de l'année.

Notre équipe de la haute direction a évalué de façon méthodique l'impact de ces projets et les efforts requis, ce qui a permis d'accorder la priorité aux projets les plus critiques et de prévoir les budgets et l'allocation de ressources. Nous avons pris des décisions provisoires pour le premier trimestre et les mois suivants et réexaminerons ces priorités au fur et à mesure que l'année avance.

La deuxième priorité pour la mise en œuvre du plan stratégique sur laquelle nous nous sommes axés est l'élaboration continue des indicateurs clés de performance (ICP). Comme je l'ai déjà mentionné, un certain nombre de nos leaders ont reçu une formation en matière d'élaboration des ICP et, au quatrième trimestre, ils continuent de développer ces outils. Ces indicateurs permettront aux membres du conseil de mieux comprendre les résultats et l'impact de la mise en œuvre du plan stratégique. Deux des 14 ICP considérés comme outils privilégiés pour le rapport de la registraire ont fait partie de l'essai à la fin du quatrième trimestre.



Vous trouverez ci-dessous un résumé de nos activités à l'appui de l'avancement du plan stratégique, lesquelles s'articulent autour de chacun de nos objectifs.

**Premier objectif : Mettre en œuvre des processus responsables et souples pour accorder aux pédagogues l'autorisation d'enseigner dans les salles de classe de l'Ontario.**

Notre travail dans ce domaine souligne :

- l'efficacité du personnel et de la technologie pour certifier les pédagogues formés à l'étranger;
- les processus de certification et d'agrément qui ciblent les besoins en matière d'enseignants de langue française, de langues autochtones et d'éducation technologique.

**Agrément de programmes de formation à l'enseignement dans les domaines prioritaires**

En 2024, le comité d'agrément a examiné les demandes de renouvellement d'agrément de six programmes de formation initiale à l'enseignement offerts par trois différentes facultés d'éducation, et les a approuvées. Les données présentées dans la section «Statistiques» du présent rapport (pages 16 et 17) montrent que certains programmes dont on a renouvelé l'agrément proposent aux étudiants en enseignement une voie d'accès à l'obtention de l'autorisation d'enseigner dans les domaines prioritaires suivants :

- *French as a Second Language*
- Éducation autochtone\*
- Langues autochtones\*

\*Ces programmes sont offerts en plusieurs parties consécutives pour les personnes d'ascendance autochtone (Premières Nations, Métis ou Inuit) ou pour celles qui possèdent une maîtrise suffisante d'une langue faisant partie d'un des groupes linguistiques suivants : l'anishinaabe, le mushkegowuk, l'onkwehonwe ou le lunaape.

Le format du programme en plusieurs parties offre une mesure de souplesse permettant aux étudiants de suivre une partie des cours (12 crédits) et de faire un stage supervisé d'au moins 10 jours avant d'être recommandés à l'Ordre pour l'obtention d'un certificat de qualification et d'inscription transitoire (programme en plusieurs parties). Grâce à ce certificat, les étudiants peuvent obtenir un emploi dans les écoles de l'Ontario et utiliser les jours d'enseignement effectués pour satisfaire à l'exigence du stage tout en terminant leur programme de formation à l'enseignement.

**Séances de partage avec des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuit**

Comme je l'ai mentionné dans mon rapport d'octobre, nous avons mené des cercles de partage en personne avec des partenaires des communautés autochtones en mai 2024. Nous avons discuté du développement potentiel d'une nouvelle voie d'accès à la certification pour les locuteurs de langues autochtones (Premières Nations, Métis et Inuit). Un total de 32 représentants des groupes et associations communautaires composés de membres des Premières Nations, des Métis et des Inuit de toute la province, des facultés



d'éducation et du ministère de l'Éducation ont participé aux séances de partage. Nous nous sommes engagés à nous réunir de nouveau à l'automne 2024.

Ainsi, en novembre 2024, nous avons tenu deux séances virtuelles de suivi avec les mêmes représentants qui ont participé aux cercles de partage du printemps. Ces séances comprenaient :

- une présentation sur notre rôle en tant qu'organisme de réglementation de l'enseignement en Ontario;
- une présentation par le ministère de l'Éducation sur la nécessité d'enseignants de langues autochtones (Premières Nations, Métis et Inuit);
- des présentations par des représentants de communautés autochtones sur trois modèles de cercle d'approbation :
  - Cercle Kanien'kéha (langue mohawk)
  - Cercle Uqausilirijiit (langue inuktitut)
  - Cercle Seven Generations Education Institute (langue anishinaabe).

Pour le moment, nous compilons les commentaires recueillis lors des séances de partage. La rétroaction des participants ainsi que les discussions en cours avec plusieurs autres partenaires des Premières Nations, des Métis et des Inuit aideront l'Ordre et le Ministère à élaborer le cadre conceptuel d'une nouvelle voie d'accès à la profession. La rétroaction de nos partenaires des Premières Nations, des Métis et des Inuit guide l'échéance et le dialogue liés au progrès du nouveau parcours.

### **First Nation Technical Institute, territoire Tyendinaga Mohawk**

Le 16 décembre 2024, le personnel de l'Unité d'agrément et de l'Unité de la politique a été invité à visiter le First Nation Technical Institute afin de discuter de la possibilité d'y établir un programme de formation à l'enseignement pour les enseignants de langues autochtones. Lors de la visite des lieux, nous avons rencontré les personnes chargées du développement du programme, exploré la communauté et reçu une mise à jour concernant les résultats de l'examen sur l'assurance de la qualité réalisé par l'Indigenous Advanced Education & Skills Council.

Notre personnel a répondu aux questions sur le processus d'agrément et a précisé l'importance de nommer des personnes au sous-comité qui lui apporteraient une expertise spécialisée dans la formation des enseignants de langues autochtones. Il s'agirait du premier programme de formation à l'enseignement à l'intention des personnes d'ascendance autochtone conçu pour les Autochtones et offert par un institut autochtone.

Le travail que nous accomplissons en collaboration avec le First Nation Technical Institute s'inscrit dans le cadre du Catalyseur 1 de notre plan stratégique et témoigne de notre engagement en faveur de processus souples pour accorder l'autorisation d'enseigner aux enseignants de langues autochtones. Nous utilisons un modèle réglementaire qui s'efforce d'éliminer les obstacles à la vérité et à la réconciliation, ainsi qu'à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à l'accès.



### **Colloque national sur l'éducation autochtone 2024**

En octobre, notre personnel a accepté une invitation de l'Indigenous Institutes Consortium à participer à un atelier sur la formation à l'enseignement des personnes d'ascendance autochtone (*Indigenous Teacher Education Workshop*), à Halifax (Nouvelle-Écosse), dans le cadre du Colloque national sur l'éducation autochtone.

On nous a invités à partager notre leadership et notre expertise en matière d'agrément ainsi qu'à contribuer à l'effort collectif visant à pallier la pénurie d'enseignants autochtones.

Le colloque a rassemblé des leaders en matière d'éducation postsecondaire dirigée par des Autochtones, des Gardiens du savoir, des pédagogues de partout au pays et des futurs enseignants, en mettant l'accent sur les partenariats et la collaboration. On a encouragé notre personnel à participer également à un colloque national axé sur l'accroissement du nombre d'enseignants des Premières Nations, des Inuit et des Métis dans le paysage éducatif du Canada.

### **Lancement du système omnicanal**

Au quatrième trimestre, le pré-lancement du système informatique omnicanal a ouvert la voie au lancement officiel en janvier 2025. Le système de communication omnicanal nous permettra de répondre plus efficacement au grand nombre de demandes de renseignements reçues par téléphone et par courriel.

Ces améliorations aux opérations favorisent le catalyseur stratégique «*Un service à la clientèle qui répond à tous les besoins de nos intervenants*». La mise en œuvre en plusieurs étapes se poursuivra avec mesure tout au long de la période du plan stratégique, en donnant la priorité à la prestation continue de services et à l'utilisation de données pour suivre et améliorer la rapidité du service à la clientèle.

La première étape comprend une nouvelle plateforme de communication téléphonique, dont les fonctions automatisées renforcent la capacité à fournir des réponses rapides et précises.

### **Deuxième objectif : Communiquer les normes de la profession aux enseignants et les responsabiliser à cet égard.**

Notre travail dans ce domaine souligne :

- l'engagement de nos membres pour la capacité de la profession à répondre aux besoins en matière d'éducation en Ontario;
- la mise à jour des recommandations professionnelles pour appuyer le professionnalisme.



## **Recommandations professionnelles**

Nous poursuivons notre travail sur les conseils à fournir à la profession en ce qui concerne la lutte contre la haine et la discrimination. Les recommandations professionnelles sont conçues pour fournir à nos membres des conseils pratiques sur des thèmes particuliers liés à leur pratique professionnelle et à leurs obligations.

Conformément aux processus d'élaboration établis pour les recommandations professionnelles, des lecteurs critiques et spécialisés, notamment des avocats, ont examiné une première ébauche au cours des troisième et quatrième trimestres. Les commentaires pertinents reçus soulignent la nécessité d'y apporter encore des améliorations.

Nous prévoyons de partager la version remaniée de l'ébauche avec le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation avant de présenter la version définitive de la recommandation professionnelle au conseil plus tard cette année.

## **Révision des normes de la profession enseignante**

Tout au long de l'année 2024, nous avons poursuivi nos recherches pour guider la révision des normes professionnelles. Une analyse pluriannuelle a orienté nos consultations auprès d'autres organismes canadiens de réglementation de l'enseignement et d'organismes de réglementation régissant diverses professions en Ontario.

En juin, nous avons formé des groupes de discussion internes composés de membres du personnel de toutes les divisions. En septembre, l'analyse des consultations a servi à produire le rapport d'étape présenté au comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation.

En octobre, nous avons organisé des groupes de discussion provinciaux afin de recueillir un échantillon représentatif des perspectives et expériences des enseignants agréés de l'Ontario ainsi que des membres du public, tout en tenant compte des représentations pertinentes des conseils scolaires catholiques et publics de langues française et anglaise de partout dans la province.

En novembre, nous avons invité tous nos membres en règle à répondre à deux questions :

- Quelle est l'importance des normes existantes pour votre pratique?
- Quelle serait la meilleure façon de réviser les normes professionnelles pour mieux refléter votre pratique?

Plus de 3 000 membres francophones et anglophones en règle nous ont répondu. Au cours du premier trimestre de 2025, nous continuerons d'analyser les données qualitatives de cette rétroaction.



## **Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel – Mise en œuvre de la conformité**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2024, notre conseil a approuvé un règlement nous permettant de suspendre administrativement le certificat des membres qui ne répondent pas à l'exigence professionnelle de réussir le programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel. À la suite de l'entrée en vigueur de ce règlement, nous avons mis en place un plan de communication solide pour informer les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario qui n'ont pas encore terminé le programme qu'ils doivent satisfaire à l'exigence. Nous avons également communiqué aux employeurs le nom des membres en règle à leur service qui n'ont pas encore suivi le programme. Nous sensibilisons nos membres en utilisant les moyens suivants :

- courriels directs à nos membres en règle dont le statut quant au programme est «Exigence non remplie»;
- détails sur la conformité, publiés dans *Des nouvelles de l'Ordre*;
- notes de service transmises aux intervenants (p. ex., conseils scolaires, fédérations et leurs affiliés);
- avertissement affiché en évidence sur le dossier en ligne des membres.

Nous avons également indiqué à nos membres que si, d'ici le 2 juillet 2025, ils ne satisfont pas à cette exigence, ils verront leur certificat de qualification et d'inscription suspendu administrativement. En outre, l'enseignante ou l'enseignant qui souhaite remettre son statut en règle devra suivre avec succès le programme et payer un droit de remise en vigueur de 130 \$.

Nous avons remarqué que depuis le lancement de notre plan de communication, le taux de non-conformité a diminué de 18 %.

Dans nos communications aux membres qui n'ont pas encore terminé le programme, nous avons fait valoir que notre objectif est d'atteindre la pleine conformité avec l'exigence et d'éviter la suspension de certificats.

Taux d'achèvement du programme au 12 février 2025 :

- Exigence remplie – 228 270 (98,71 %)
- Exigence non remplie – 2 824 (1,22 %)
  - Cotisation annuelle payée par le conseil scolaire ou l'école privée – 1 100
  - Cotisation annuelle payée par le membre – 1 724
- À suivre (membres bénéficiant d'une prolongation, etc.) – 153 (0,06 %)
- Membres en règle – 231 247

## **Troisième objectif : Réagir de manière efficace et proportionnée aux allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité, qu'elles soient confirmées ou non.**

Notre travail dans ce domaine souligne :

- l'analyse améliorée des données visant à évaluer les risques;



- les modifications législatives et réglementaires permanentes qui favorisent l'efficacité et concernent l'intérêt public;
- les processus internes qui permettent de gagner en efficacité et d'améliorer l'équité des procédures.

### **Amélioration des processus de l'Unité des enquêtes et de l'Unité de la conduite professionnelle**

Notre personnel a développé un outil d'évaluation des risques qui officialise les processus internes établis. Cet outil explique la façon selon laquelle nous évaluons et traitons les risques associés aux préoccupations et aux rapports reçus au sujet des membres lors des différentes étapes de nos processus de traitement des plaintes. En particulier, l'outil décrit comment :

- l'Unité des préoccupations initiales trie les plaintes déposées;
- l'Unité des enquêtes donne la priorité aux cas qui présentent un risque élevé et sont susceptibles d'exposer les élèves à un risque de préjudice;
- les cas qui présentent un risque faible sont traités plus rapidement au moyen de notre Programme de règlement de plaintes.

Conformément à notre engagement pour la transparence, l'outil d'évaluation des risques est désormais disponible sur le site web de l'Ordre. Nous vous invitons à y accéder [ici](#).

En outre, notre personnel a développé et mis en œuvre un système élargi de triage des plaintes permettant une analyse plus approfondie des types d'allégations et un repérage plus précis des tendances émergentes. Une fois que nous aurons suffisamment de données, nous les utiliserons pour guider le déploiement de nos ressources et faciliter la formation pertinente des comités.

### **Processus concernant l'avis de renvoi**

En vertu des modifications apportées au paragraphe 30.2 (8) de la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et à la règle 9.03 des *Règles de procédure du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle*, nous avons mis en œuvre le processus pour les avis de renvoi. Dans le cadre de ce mécanisme, les plaintes pertinentes sont renvoyées promptement au comité de discipline lorsqu'elles comportent des déclarations de culpabilité ou des condamnations à l'issue d'une instance criminelle antérieure pour une conduite qui constitue des mauvais traitements d'ordre sexuel, un acte interdit impliquant de la pornographie juvénile ou des actes sexuels prescrits.

Ces affaires entraînent la révocation obligatoire du certificat de qualification et d'inscription du membre en cause. Le comité de discipline (un sous-comité composé de trois personnes ou, avec le consentement des parties, un seul membre siégeant au nom du comité) examine ces cas au moyen de documents écrits concis. Le processus vise à améliorer l'efficacité du travail de l'Unité des enquêtes, de l'Unité de la conduite professionnelle et de l'Unité des tribunaux. En décembre 2024, nous avons traité les premières affaires soumises à un avis de renvoi.



### **Quatrième objectif : Tenir un rôle clair et indépendant au sein du système d'éducation.**

Notre travail dans ce domaine souligne :

- notre mandat en tant que cadre de nos interactions avec les intervenants;
- notre présence en tant qu'organisme de réglementation de l'enseignement en Ontario.

### **Réinventer la formation à l'enseignement : un groupe de travail**

Le groupe de travail «Reimagining Teacher Education» est présidé par des membres de l'Ontario Association of Deans of Education (OADE) et du Council of Ontario Directors of Education (CODE). Il comprend des représentants de plusieurs organisations dirigées par des Autochtones et des partenaires du secteur de l'éducation suivants, nommés par leurs organisations respectives :

- Ontario Association of Deans of Education;
- Council of Ontario Directors of Education (PCODE, ECCODE, CODELF);
- Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et ses affiliés (AEFO, ETFO, OECTA et OSSTF);
- Groupes de direction d'école (OPC/CPCO/ADFO);
- Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Le groupe de travail est le fruit d'une collaboration antérieure entre l'OADE et le CODE. Étant donné la nécessité de fournir une tribune plus large pour discuter de la formation des enseignants, un groupe de travail renforcé a été établi en 2023. Il détient un premier mandat de deux ans et se réunit tous les trimestres.

En outre, le ministère des Collèges et Universités et le ministère de l'Éducation observent les activités du groupe de travail. Il s'agit d'un des très rares groupes de ce type qui compte une représentation aussi diversifiée des partenaires de l'éducation. Nous apportons une voix unique en tant qu'organisme de réglementation de l'enseignement en Ontario et avons contribué au rapport provisoire du groupe.

### **Séance des présidents et vice-présidents**

À l'approche de la fin de la troisième année suivant la transition vers notre nouvelle structure de gouvernance, nous avons tenu une séance de mobilisation et de formation avec tous les présidents et vice-présidents des comités réglementaires et prévus par la loi. La séance a compris un discours d'appoint sur la gouvernance prononcé par Governance Solutions Inc. qui a joué un rôle central durant la transition en 2022, ainsi qu'une partie interactive conçue pour recueillir une rétroaction à l'appui de l'amélioration continue de notre structure de gouvernance réglementaire.

Cet engagement avec les présidents et vice-présidents a permis de clarifier leurs rôles et leurs responsabilités, notamment le cadre de gouvernance réglementaire, les protocoles de



communication et les mécanismes de reddition des comptes au conseil. Il a également servi à renforcer notre indépendance en veillant à ce que les leaders de nos comités possèdent une compréhension claire et informée de leurs fonctions, à accroître la transparence des pratiques et des attentes, et à garantir que les pratiques de gouvernance s'avèrent souples et réactives.

La rétroaction recueillie a également permis de cerner les opportunités pour l'amélioration des processus, surtout en ce qui concerne les outils et les ressources destinés à peaufiner le fonctionnement des comités dans un cadre virtuel. L'information sera intégrée dans un projet d'optimisation de la gouvernance qui soutiendra la croissance continue et l'indépendance de notre modèle de gouvernance au fil de son évolution.

### **Sondage *Regard sur l'enseignement***

Au quatrième trimestre, nous avons terminé la première analyse des données recueillies dans le sondage *Regard sur l'enseignement* de 2024. L'analyse s'est déroulée en plusieurs étapes et a pris en compte les points suivants :

- a. les objectifs du sondage, définis par notre leadership au début du projet;
- b. les résultats du sondage, conformes à notre principe de «laisser les données parler d'elles-mêmes»;
- c. les résultats des ateliers sur l'analyse des données offerts au quatrième trimestre, auxquels ont participé un groupe de décideurs du système d'éducation.

Forum Research Inc. a animé ces ateliers pour nous. Lorsque les recommandations tirées de ces ateliers correspondaient à notre mandat et appuyaient notre rôle particulier, nous les avons intégrés à l'analyse des données.

À l'aide de tableaux analytiques allant de la simple fréquence des réponses aux questions du sondage à des tableaux croisés plus complexes des résultats de l'enquête, notre équipe de leadership a examiné les résultats du sondage en vue de déterminer les résultats pertinents à inclure dans le sommaire et, en fin de compte, dans le rapport définitif.

Le conseil a reçu le sommaire à la présente réunion.

Le rapport et le sommaire sur le sondage *Regard sur l'enseignement* de 2024 marquent un retour à la publication de données sur les tendances. Les résultats de questions comparables issues des sondages *Regard sur l'enseignement* de 2023 et de 2024 figureront dans l'annexe.

Nous fournirons également dans l'annexe du rapport *Regard sur l'enseignement* 2024, comme dans celui de 2023, des statistiques déterminantes sur les données agrégées et anonymisées au sujet des membres de l'Ordre, analysées par des ressources indépendantes et tierces. Plusieurs organismes du système d'éducation les ont jugées utiles. Nous avons pris les mesures nécessaires pour les obtenir et les partager une fois de plus afin d'améliorer l'étendue et la profondeur des données mises à la disposition des décideurs en 2025.



## Panorama de l'Ordre

### Reconnaissance du commissaire à l'équité de l'Ontario

Effectué en collaboration avec des partenaires compétents en éducation, notre travail contribue à l'offre adéquate de professionnels qualifiés, conformément au paragraphe 6 (2) de la *Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire*. Nos efforts sont mis en évidence dans le [Rapport annuel du Bureau du commissaire à l'équité 2023-2024](#), dans une section en particulier consacrée à des initiatives novatrices. Le rapport contient également les cotes de risque pour les organismes de réglementation que le Bureau surveille; un des tableaux montre que l'Ordre figure à titre d'organisme à risque faible.

Le 22 novembre 2024, la chef de l'Unité du service d'évaluation a présenté aux organismes de réglementation, avec le Bureau du commissaire à l'équité, un webinaire intitulé *New Public Interest Obligation to Consult on Ensuring Adequate Numbers of Skilled Professionals* (nouvelle obligation d'intérêt public à consulter pour veiller à l'offre adéquate de professionnels qualifiés).

### Stratégie de communication pour la mise en œuvre du Test de compétences en mathématiques

Au quatrième trimestre de 2024, nous avons renforcé notre approche multicanal pour informer les membres de la remise en vigueur du Test de compétences en mathématiques (TCM) en tant qu'exigence de certification auprès de l'Ordre. Nous avons pris les mesures suivantes :

- Communiquer directement par courriel et par la poste avec les postulants formés en Ontario et à l'étranger ainsi qu'avec les titulaires d'un certificat de qualification et d'inscription transitoire ou transitoire (programme en plusieurs parties) afin de leur expliquer comment l'exigence de certification du TCM pourrait s'appliquer à eux.
- Publier des rappels dans tous les numéros du quatrième trimestre des infolettres, *Des nouvelles de l'Ordre* et *La Norme*. Les postulants qui déposent une demande complète de certificat de qualification et d'inscription général, le ou après le 1<sup>er</sup> février 2025, doivent réussir le TCM.
- Transmettre des notes de service aux principaux partenaires en éducation, notamment les facultés d'éducation et les conseils scolaires. Les notes de service envoyées aux conseils scolaires précisent qu'ils peuvent employer des enseignants agréés de l'Ontario titulaires d'un certificat transitoire et qu'ils devraient leur communiquer directement les détails de l'exigence de certification du TCM.
- Informer nos intervenants par des réunions régulières. Par exemple, le personnel de la Division des enquêtes et de la conduite professionnelle a utilisé des points de contact avec les associations et leurs affiliés pour les informer de l'exigence.
- Mettre à jour nos guides d'inscription et nos vidéos d'information sur le processus d'inscription pour les postulants.



En outre, nous avons mis en œuvre une stratégie opérationnelle à multiples facettes afin d'établir les processus internes nécessaires pour remettre l'exigence en vigueur. Nous continuons de coordonner les efforts de mise en œuvre avec nos partenaires en éducation, notamment l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), le ministère de l'Éducation et les facultés d'éducation afin d'assurer une transition harmonieuse avant l'entrée en vigueur de l'exigence du TCM.

À cette fin, nous effectuons un suivi de façon proactive et communiquons les risques potentiels au ministère de l'Éducation et à l'OQRE. Il s'agit principalement de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de périodes d'administration du test afin d'éviter les retards de certification, surtout pour les étudiants de deuxième année du programme. De plus, nous recommandons aux facultés d'éducation en Ontario d'encourager leurs étudiants à passer le test lorsqu'ils sont prêts et soulignons l'importance d'une communication continue, claire et à jour pour aider les postulants et les membres à naviguer avec succès dans ce processus.

### **Présentations aux facultés**

Nous continuons de donner des présentations aux étudiantes et étudiants en enseignement des facultés d'éducation de toute la province. Tenues à des moments clés au cours du programme, les séances servent à initier les étudiants au concept de réglementation et à leur fournir des renseignements essentiels sur les normes d'exercice et de déontologie de la profession. Elles visent à assurer une meilleure compréhension des responsabilités professionnelles et juridiques et de l'importance de respecter les normes les plus élevées.

En plus du calendrier régulier des présentations aux étudiants, nous avons constaté une augmentation des demandes de la part des facultés d'éducation ainsi que des conseils scolaires et des employeurs. Ils souhaitent offrir respectivement, à leurs étudiants en enseignement et à leur personnel enseignant, des présentations ou des ateliers qui mettent en évidence les scénarios auxquels ils peuvent se trouver confrontés. Les séances s'articulent autour de certaines recommandations professionnelles et utilisent des études de cas plausibles pour inciter les participants à prendre part à une discussion et pratiquer l'autoréflexion sur leur pratique professionnelle.

### **Conclusion**

J'espère que ce rapport et les informations qui y sont présentées se révèlent un outil précieux qui vous aidera à assumer vos responsabilités en matière de gouvernance, de prise de décisions stratégiques et de surveillance.

Linda Lacroix, EAO/OCT  
Registraire et chef de la direction

### **Pièce jointe**

- Annexe A – Statistiques du quatrième trimestre

## Annexe A – Statistiques du quatrième trimestre (octobre à décembre 2024) et comparaison d'année en année

### Services aux membres

Au quatrième trimestre de 2024, le Service à la clientèle a assisté 23 414 personnes à l'aide de divers moyens de communication, répartis comme suit :

Type	T4	2024 (T1 – T4)	2023 (T1 – T4)
Appels téléphoniques	15 494	59 949	48 947
Courriels	5 785	23 389	31 943
Fonction de rappel	2 048	3 928	389
Comptoir d'accueil	15	137	265
Médias sociaux	15	107	338
Séances de sensibilisation	57	273	415

Au cours du quatrième trimestre de 2024, le Service à la clientèle a répondu à 15 494 appels et 2 048 personnes ont utilisé la fonction de rappel. Au total, 17 629 personnes ont obtenu de l'aide d'un adjoint du Service à la clientèle le même jour qu'elles ont contacté l'Ordre.

### Nouveaux membres selon le type de certificat

Type de certificat	T4	2024 (T1 – T4)	2023 (T1 – T4)
Certificat de qualification et d'inscription <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme en anglais</li> <li>Programme en français</li> </ul>	504 57	3 144 326	3 035 346
Certificat de qualification et d'inscription transitoire (programme en plusieurs parties)* <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme en anglais</li> <li>Programme en français</li> </ul>	92 26	251 143	124 21
Certificat de qualification et d'inscription transitoire <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme en anglais</li> <li>Programme en français</li> </ul>	686 26	4 079 196	923 196
Certificat de qualification et d'inscription temporaire** <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme en anglais</li> <li>Programme en français</li> </ul>	s.o.	s.o.	2 425 101
<b>TOTAL</b>	1 391	8 139	7 171

\*Renommé le 30 août 2023; auparavant, le «certificat de qualification et d'inscription transitoire»

\*\*Le programme de certificat temporaire a pris fin en décembre 2023.

Au cours du quatrième trimestre, 236 certificats de qualification et d'inscription (soit 42 % du nombre total de certificats émis pendant cette période) ont été délivrés à des pédagogues formés à l'étranger. Depuis 2022, le nombre d'enseignantes et d'enseignants formés à l'étranger à qui nous avons accordé l'autorisation d'enseigner a plus que doublé, comme le montre le tableau ci-dessous.

	2024	2023	2022
<b>Nombre d'enseignants formés à l'étranger ayant obtenu l'autorisation d'enseigner</b>	1 738	1 294	832

Nombre moyen de jours civils pour approuver une demande d'inscription	T4	2024 (T1 – T4)	2023 (T1 – T4)
<b>Ontario</b>	0	0	0
<b>Mobilité de la main-d'œuvre</b>	9	12	25
<b>Étranger</b>	44	61	134

Le délai moyen de certification représente le nombre de jours civils entre la date de réception de tous les documents exigés par l'Ordre, à la satisfaction de la registraire, et la date à laquelle la décision de certification a été rendue. Au cours du quatrième trimestre de 2024, le délai moyen de certification des postulants visés par le régime de la mobilité de la main-d'œuvre n'a pas dépassé les 30 jours ouvrables prévus par la *Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire*. L'évaluation de toutes les demandes d'inscription reçues en 2024 des pédagogues formés à l'étranger s'est faite dans les 60 jours ouvrables suivant la réception, comme l'énonce le Règlement de l'Ontario 271/09 sur les pratiques d'inscription équitables.

#### **Demandes d'inscription**

Type de postulant	T4	2024 (T1 – T4)	2023 (T1 – T4)
Ontario	1 537	6 379	5 258
Mobilité de la main-d'œuvre	120	599	613
Étranger	234	2 941	2 088
<b>TOTAL</b>	<b>1 891</b>	<b>9 919</b>	<b>7 959</b>

En 2024, nous avons reçu 25 % de plus de demandes d'inscription qu'en 2023. Le nombre de demandes des pédagogues formés à l'étranger représente l'augmentation la plus importante, soit une hausse de 41 % par rapport à 2023. Malgré le volume de demandes inégalé, nous avons assuré la conformité au Règlement de l'Ontario 271/09 sur les pratiques d'inscription équitables.

### Statistiques sur les membres

Statut	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Certificats annulés	265	265
Annulations – Démissions	3 048	3 166
Certificats expirés	21 426	21 475
Membres en règle	228 952	228 186
Certificats révoqués	503	493
Certificats suspendus	4	17
Suspensions provisoires	92	86
Membres inactifs	255 675	252 934
<b>Total</b>	<b>509 965</b>	<b>506 622</b>

### Normes d'exercice et agrément

#### Perfectionnement professionnel

Description	T4	2024 (T1 – T4)	2023 (T1 – T4)
Agrément : Cours menant à une qualification additionnelle soumis à l'agrément	35	249	317
Cours agréés	70	317	306
Examen de modèles de gouvernance	3	17	16
Ébauches de lignes directrices publiées sur le site web	16 (FR : 8, AN : 8)	134	82
Lignes directrices définitives publiées sur le site web	40 (FR : 23, AN : 17)	132	72

### Analyse de la rétroaction sur le moteur de recherche Trouver une QA

**Nombre total de demandes reçues du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2024 : 58 (11 en français, 47 en anglais)**

#### Nature des demandes

- Expression d'intérêt pour suivre un cours – 14
- Questions générales – 13
- Exigences concernant une qualification – 9
- Recommandation d'offrir un cours – 7
- Recommandation d'offrir un cours d'éducation technologique – 7
- Où et quand un cours en particulier est offert – 3
- Disponibilité d'un cours en ligne ou en personne – 2



- Recommandation d'un cours à un fournisseur en particulier – 1
- Processus d'inscription à un cours – 1

#### **QA au sujet desquelles on reçoit le plus de questions**

- *French as a Second Language* – 5
- Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme – 5
- Technologie de la construction, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année – 4
- Mathématiques, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année – 3
- Technologie de l'informatique, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année – 2
- *English* – 2
- Orientation et formation au cheminement de carrière – 2
- Soins de santé, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année – 2
- Mathématiques – 2
- Éducation spécialisée – 2

**Nombre total de demandes reçues du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 :  
300 (54 en français, 246 en anglais)**

#### **Nature des demandes**

- Expression d'intérêt pour suivre un cours – 87
- Questions générales – 61
- Exigences concernant une qualification – 42
- Où et quand un cours en particulier est offert – 30
- Recommandation d'offrir un cours – 23
- Recommandation d'offrir un cours d'éducation technologique – 21
- Recommandation d'un cours à un fournisseur en particulier – 10
- Processus d'inscription à un cours – 10
- Disponibilité d'un cours en ligne ou en personne – 9
- Rétroaction sur des cours – 6

#### **QA au sujet desquelles on reçoit le plus de questions**

- Technologie de la construction, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année – 15
- Hôtellerie et tourisme, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année – 14
- *French as a Second Language* – 10
- Éducation spécialisée – 10
- Qualification de base additionnelle, cycle moyen – 9
- Technologie de l'informatique, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année – 9
- Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme – 6
- Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits – 6
- Français – 6
- *English* – 6



## Programme de formation initiale à l'enseignement

Le personnel de l'Unité d'agrément a continué d'appuyer les fournisseurs de programmes et les sous-comités d'agrément tout au long du processus d'agrément. En 2024, le comité d'agrément a rendu les décisions suivantes :

### Décisions d'agrément (2024)

#### Renouvellements de l'agrément – Renouvellement de l'agrément sans condition

##### Université Wilfrid-Laurier

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second Language*

##### Université Western Ontario

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second Language*

##### Université Nipissing

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second Language*
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du *French as a Second Language*
- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement à l'intention des personnes d'ascendance autochtone (Premières Nations, Métis ou Inuits), avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen
- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner les langues autochtones

#### Modification au programme

Ajout au programme – s.o.

#### Modification substantielle d'un programme

##### Université Lakehead

- Adaptation de la durée et de la séquence des cours du programme de formation à l'enseignement en plusieurs parties, avec domaines d'études pour enseigner les langues autochtones

### Retrait des conditions

**Université Brock** – Certaines exigences demeurent en vigueur pour la condition 3.1

- Programme concurrent de formation à l'enseignement qui combine des études sur l'éducation autochtone avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen
- Retrait des exigences liées aux conditions d'agrément 5, 8, 10, 14 et 15

**Université de l'Ontario français** – Il n'y a aucune autre condition.

- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen
- Retrait des exigences liées aux conditions d'agrément 8 et 15

### Révocation de l'agrément

**Université Lakehead**

- Révocation de l'agrément du programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner les langues autochtones
- Agrément toujours en vigueur du programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner les langues autochtones

### Prolongation de la période d'agrément

**Université de Windsor**

- Prolongation de la période d'agrément du 31 mai 2024 au 31 mai 2025

**Université Redeemer**

- Prolongation de la période d'agrément du 26 avril 2025 au 26 avril 2026

### Enquêtes et conduite professionnelle

#### Préoccupations initiales

Description	T4	2024 (T1 – T4)	2023 (T1 – T4)
<b>Origine des nouvelles préoccupations</b>			
• Membres du public	201	623	508
○ Secrétaire d'un conseil scolaire – évaluation du rendement du personnel enseignant (fait partie des plaintes publiques) <sup>1</sup>	1	8	3
• Membres de l'Ordre	17	73	86
• Registraire (y compris à la suite d'un avis d'employeur)	147	576	533

<sup>1</sup> Rapports relatifs aux démissions ou aux congédiements en raison d'une évaluation du rendement du personnel enseignant insatisfaisante.

Description	T4	2024 (T1 – T4)	2023 (T1 – T4)
• Ministre de l'Éducation	0	0	0

<b>Total (nouvelles préoccupations)</b>	365	1 272	1 127
• Dossiers résolus par l'Unité des préoccupations initiales <sup>2</sup>	120	480	348
○ Avis d'employeurs (préoccupations résolues au stade initial)	8	64	65
• Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes <sup>3</sup>	172	764	655
• Dossiers actifs	228	228	206
<b>Fonds pour thérapie et consultations</b>			
• Nouvelles demandes	0	4	5
• Demandes approuvées	1	3	2
• Demandes refusées	0	0	0
• Demandes en cours de traitement à la fin de la période visée	3	3	3

Entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2024, l'Unité des préoccupations initiales a reçu environ 250 appels téléphoniques et demandes de renseignements par courriel. Selon les normes de service, dans la mesure du possible, le personnel doit répondre aux appels et aux courriels le même jour qu'il les reçoit; cependant, en raison du volume accru de plaintes, respecter cette norme constitue un défi pour le personnel de l'Unité.

En plus de répondre aux préoccupations par téléphone et par courriel, l'Unité a traité 292 préoccupations et avis officiels d'employeurs du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2024.

Voici les délais de traitement des dossiers de préoccupations initiales :

Dossiers traités en moins de 30 jours – 227

Dossiers traités dans un délai de 30 à 60 jours – 29

Dossiers traités en plus de 60 jours – 36

<sup>2</sup> En ce qui a trait au nombre de dossiers résolus par l'Unité des préoccupations initiales indiqué dans le présent tableau, il se peut que certains dossiers aient été reçus au cours d'une période de déclaration précédente. Par conséquent, le nombre de dossiers résolus ou clos au cours d'une période de déclaration ne correspondra pas au nombre de nouveaux dossiers reçus pendant la même période.

<sup>3</sup> En ce qui concerne le nombre de «Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes» indiqué dans le présent tableau, il se peut que certains dossiers aient été reçus au cours d'une période de déclaration précédente. Par conséquent, le nombre de dossiers résolus ou clos au cours d'une période de déclaration ne correspondra pas au nombre de nouveaux dossiers reçus pendant la même période.

#### Enquêtes<sup>4</sup>

Affaires classées	T4	2024 (T1 – T4)	2023 (T1 – T4)
Questions renvoyées au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a) ou du paragraphe 26 (9)	11	55	36
Questions renvoyées au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	0	1	5
Admonestations en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	9	34	48
Admonestations par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	4	23	10
Avertissements en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	11	36	12
Avertissements par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	12	33	33
Avis en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	4	23	26
Rappels en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	8	22	15
Questions non renvoyées et aucune mesure prise en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	18	88	73
N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ni de l'incapacité [alinéa 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [alinéa 26 (2) b)] (Demande de directives)	14	47	43
Engagement à démissionner en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	4	9	13
Engagement d'ordre médical	0	3	8
Engagement découlant du processus d'évaluation du rendement en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	0	0	1
Règlement des plaintes en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	32	118	123

<sup>4</sup> Le nombre de décisions ne correspond pas au nombre de dossiers examinés parce qu'il peut y avoir plus d'une décision par dossier. De plus, il se peut que certaines des affaires dont le sous-comité est saisi ne soient pas des décisions définitives.

Cours à suivre en vertu du sous-alinéa 26 (5) d) ii)	2	5	3
<b>Total</b>	<b>129</b>	<b>497</b>	<b>449</b>

Le nombre total de dossiers examinés par le comité d'enquête ne comprend pas les dossiers abandonnés ou retirés. Au quatrième trimestre de 2024, 20 dossiers ont été abandonnés ou retirés.

## Politique, gouvernance et tribunaux

### Appel des inscriptions

Le comité d'appel des inscriptions est un comité prévu par la loi qui est objectif, juste et transparent. Il statue sur les demandes de réexamen du dossier des postulants qui n'ont pas obtenu l'autorisation d'enseigner de l'Ordre ou dont le certificat de qualification et d'inscription a été assorti de conditions ou de restrictions.

Entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2024, des sous-comités d'appel des inscriptions se sont réunis quatre fois et ont entendu cinq affaires. Le tableau suivant montre les appels reçus et les décisions rendues au quatrième trimestre de 2024 ainsi que pendant toute l'année :

Comité d'appel des inscriptions	T4	2024 (T1 – T4)	2023 (T1 – T4)
Demandes d'examen reçues	6	38	21
Décisions rendues	5	31	15

Le comité continue de traiter les appels le plus équitablement et le plus rapidement possible.

## Tribunaux

### Décisions du comité de discipline

Le tableau suivant montre les décisions de sous-comités rendues dans le cadre des sept audiences disciplinaires conclues pendant le quatrième trimestre de 2024 (soit du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2024; y compris les avis de renvoi pour lesquels les affaires sont réglées sans tenir d'audience). De plus, les décisions du comité de discipline pour l'ensemble de 2024 sont présentées dans le tableau ci-dessous. Lorsqu'une décision comportait plusieurs sanctions [p. ex. 1) réprimande; 2) conditions ou restrictions; et 3) suspension], seule la sanction la plus sévère (c.-à-d. la suspension dans l'exemple précédent) figure dans le tableau ci-dessous. Au total, 39 audiences disciplinaires ont été conclues en 2024.



Décisions du comité de discipline	T4	2024 (T1 – T4)	2023 (T1 – T4)
Révocation	3	15	26
Suspension	3	16	26
Réprimande	0	2	6
Annulation – démission	0	4	3
Conditions ou restrictions	0	0	0
Retrait de l'avis d'audience	1	2	0
Non coupable	0	0	0
Remise en vigueur refusée	0	0	1
Remise en vigueur acceptée	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>39</b>	<b>62</b>

### Décisions du comité d'aptitude professionnelle

En plus des décisions ci-dessus, le comité d'aptitude professionnelle a rendu une décision au cours du quatrième trimestre (c.-à-d. du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2024).

### Volume cumulatif de dossiers d'audience ouverts

Le nombre de dossiers d'audience ouverts du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle s'élevait à 94 à la fin du quatrième trimestre (au 31 décembre 2024).

Les deux comités notent une tendance continue en matière de croissance du nombre d'affaires contestées et de diminution d'affaires non contestées. Le nombre de dossiers d'audience ouverts du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle à la fin du quatrième trimestre (c.-à-d. au 31 décembre) est résumé ci-dessous :

- 2024 – 94
- 2023 – 69
- 2022 – 104
- 2021 – 148
- 2020 – 285

### Communications

#### Médias sociaux

- Du troisième au quatrième trimestre de 2024, notre présence sur les réseaux sociaux a continué de croître, avec une très légère hausse de 0,7 % (459) du nombre total d'abonnés.



- D'une année à l'autre, de 2023 à 2024, le nombre total de nos abonnés a diminué de 1,5 % (986). Nous attribuons cette diminution à la désactivation de nos comptes Pintererst en mai 2023 et Instagram en novembre 2023.
- Du troisième au quatrième trimestre de 2024, le nombre de demandes a augmenté de 53,6 % (passant de 56 à 86 demandes).

**Croissance globale :** Depuis 2020, nous avons attiré 28 572 abonnés sur l'ensemble des plateformes, ce qui représente une croissance organique constante.

La tendance à long terme reste positive et privilégie une croissance soutenue sur l'ensemble des plateformes actives.

Aperçu des principales plateformes :

- LinkedIn : plateforme de premier plan qui a acquis 16 701 nouveaux abonnés sur cinq ans
- X (Twitter) : gain net de 2 529 abonnés malgré une baisse légère en 2024, ce qui n'a rien d'étonnant puisque les utilisateurs de la plateforme évoluent constamment
- Facebook : croissance stable, augmentation de 3 151 abonnés
- YouTube : tendance à la hausse continue, 3 579 abonnés supplémentaires

Comptes désactivés

- Instagram : 2 490 abonnés, avant la désactivation en novembre 2023
- Pinterest : impact minime, désactivation du compte en mai 2023

Nous avons désactivé ces comptes parce qu'ils ne correspondaient pas à notre mandat et à notre rôle. Par exemple, Instagram est un réseau social fondé sur le partage de photos axées sur divers modes de vie, alors que nous nous préoccupons plutôt de fournir des informations sérieuses et textuelles. Par ailleurs, Pinterest est un moteur de découverte visuelle permettant de trouver de l'inspiration pour des projets de bricolage, une plateforme qui ne convient pas à nos activités.

**Infolettres de l'Ordre**

- Les taux d'ouverture de nos infolettres, *Des nouvelles de l'Ordre* et *La Norme*, continuent de dépasser le taux d'ouverture moyen des autres publications du secteur de l'éducation.

**Des nouvelles de l'Ordre**

- Au quatrième trimestre de 2024, les taux d'ouverture se sont établis à 61 % pour la version française, une baisse de 2 % par rapport au troisième trimestre de la même année, et à 64 % pour la version anglaise.
- Variations d'une année à l'autre :
  - Français : augmentation de 12,3 % (de 57 % en 2023 à 64 % en 2024)
  - Anglais : augmentation de 8,6 % (de 58 % en 2023 à 63 % en 2024)



### **La Norme**

- Statistiques annuelles (2024 par rapport à 2023) :
  - Français : augmentation de 4,2 % (de 48 % en 2023 à 50 % en 2024)
  - Anglais : aucun changement (45 %)